



FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE
CYCLOTOURISME



MODULE

Délégué Sécurité Club

Commission Nationale Sécurité



RANDONNEZ À VÉLO AVEC NOUS !



FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE
CYCLOTOURISME



***Bonjour à toutes
et à tous***



RANDONNEZ À VÉLO AVEC NOUS !



❖ Le Délégué Sécurité

DS Fédéral, DS CoReg, DS CoDep, DS Club

- ✓ Un But → La sécurité sur les routes
- ✓ Un Objectif → La prévention des accidents



❖ Le Délégué Sécurité

Le Délégué Sécurité est :

Une femme ou un homme de dialogue qui s'attache à faire passer des messages et des informations qui émanent de sources Fédérales et officielles concernant la sécurité des cyclistes.



❖ Le Délégué Sécurité

Recommandations

- ❖ Etre aussi un formateur
- ❖ Etre titulaire du PSC1
- ❖ Etre Intervenant Sécurité Routière



FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE
CYCLOTOURISME



Le Délégué Sécurité Club



❖ Le Délégué Sécurité Club

Son rôle :

- Relation directe avec le Président du Club
 - ✓ Il est le conseiller du Président en matière de sécurité
 - ✓ Il est le numéro quatre du club,
 - ✓ Il coordonne les actions sécurité au niveau Club
 - ✓ Informations ou rappel d'une règle lors des réunions club
 - ✓ Il s'assure de la sécurité lors des sorties et organisations club, notamment en confortant le rôle des capitaines de route

[En voir plus](#)



❖ Le Délégué Sécurité Club

Par son mode opératoire :

- ❖ Il assiste son Président comme conseiller à la sécurité
- ❖ Il cherche à éviter les accidents,
- ❖ Il fait l'inventaire des risques et met en place des outils de protection,
- ❖ Il fait respecter la réglementation et la politique Fédérale en matière de sécurité.

« Les Capitaines de route du club sont les membres de la Commission Sécurité Club »



FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE
CYCLOTOURISME



❖ Le Délégué Sécurité Club

Le DS club n'est ni un gendarme ni un médecin , mais un homme de terrain sensible à toutes les notions de sécurité en faveur des cyclistes



❖ Le Délégué Sécurité Club

❖ Le Code de la Route

Quelques définitions...

Le Code de la route : C'est l'ensemble des lois et dispositions réglementaires qui régissent les règles d'équipement des véhicules et de circulation routière.

Le véhicule : Tout moyen de transport servant au déplacement de personnes ou au transport de marchandises.



❖ Le Délégué Sécurité Club

❖ Le Code de la Route (R311-1 du CR)

Cycle : Véhicule ayant au moins deux roues et propulsé exclusivement par l'énergie musculaire des personnes se trouvant sur le véhicule notamment à l'aide de pédales ou de manivelles.

Cycle à pédalage assisté : Cycle équipé d'un moteur auxiliaire électrique d'une puissance nominale continue maximale de **0,25 kilowatt**, dont l'alimentation est réduite progressivement et finalement interrompue lorsque le véhicule atteint une vitesse de **25 km/h**, ou plus tôt si le cycliste arrête de pédaler.



❖ Le Délégué Sécurité Club

❖ Le Code de la Route

Rappel Article R431-1-1 du 29/09/2008

Lorsqu'ils circulent la nuit, ou le jour lorsque la visibilité est insuffisante, tout conducteur et passager d'un cycle doivent porter hors agglomération un gilet de haute visibilité conforme à la réglementation

Mais aussi R 416-19

Le conducteur doit revêtir un gilet de haute visibilité conforme à la réglementation lorsqu'il est amené à quitter un véhicule immobilisé sur la chaussée ou ses abords à la suite d'un arrêt d'urgence.

Lorsqu'il conduit un véhicule, le conducteur doit disposer de ce gilet à portée de main



❖ Le Délégué Sécurité Club

❖ Le Code de la Route

Normes pour les vêtements de haute visibilité : EN 471 et EN 20471

Matière rétroréfléchissante : 0.20 m² pour la classe 3

0.13 m² pour la classe 2

0,010 m² pour la classe 1

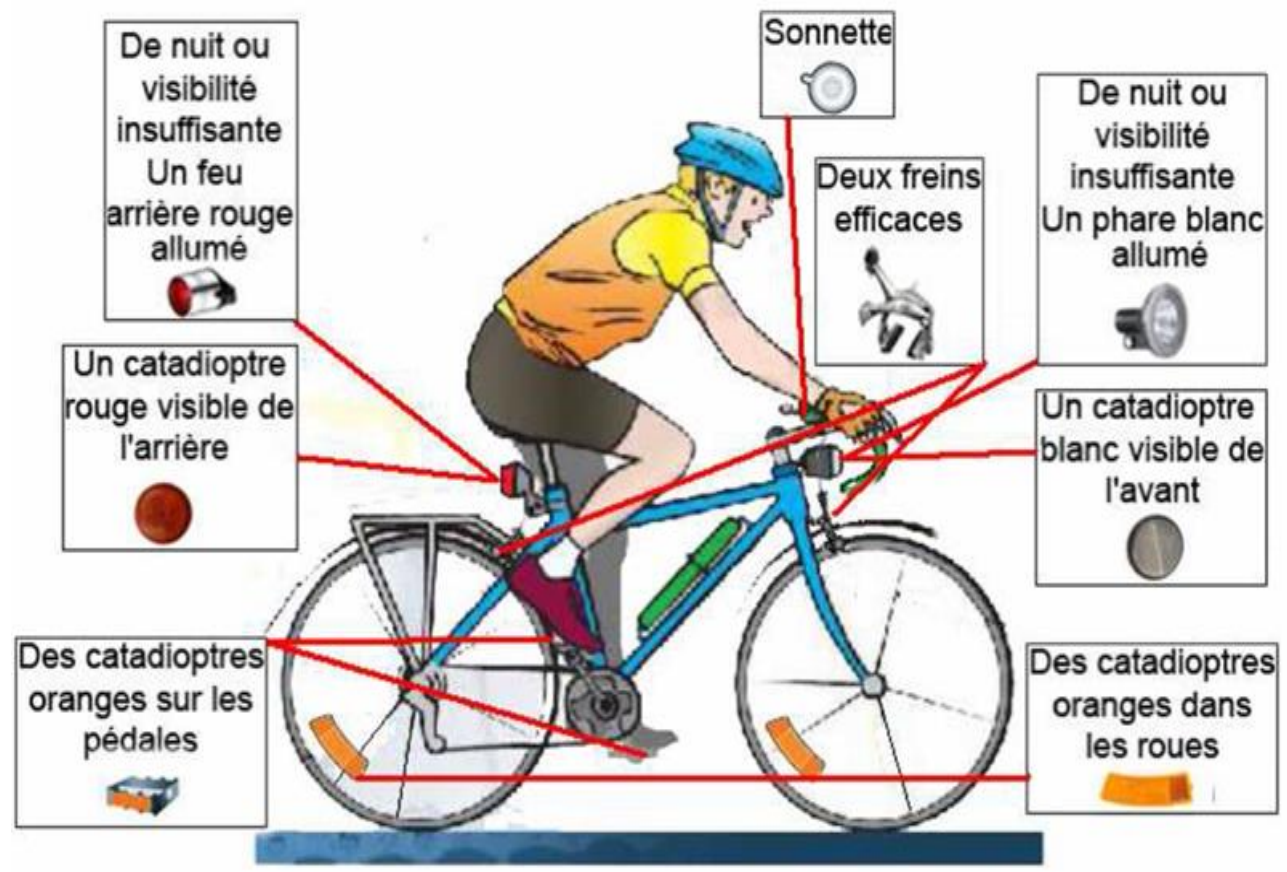
La classe 2 représente le niveau intermédiaire, que l'on retrouve sur les gilets et les chasubles ou bien des vestes sans bandes rétroréfléchissantes sur les manches.



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLOTOURISME



❖ L'équipement du Vélo





❖ Quelques infractions à vélo et leurs sanctions (réf.01/2017)

Nature de l'infraction	Montant de l'amende			Peine complémentaire sur décision du juge.
	Minorée	Normale	Majorée	
Absence d'éclairage	-	11 €	33 €	Non
Absence de sonnette	-	11 €	33 €	Non
Rouler sur le trottoir	90 €	135 €	375 €	Suppression du PC pendant 3 ans
Non respect d'un stop	90 €	135 €	375 €	Suppression du PC pendant 3 ans
Non respect d'un feu rouge	90 €	135 €	375 €	Suppression du PC pendant 3 ans
Non respect d'un sens interdit	90 €	135 €	375 €	Suppression du PC pendant 3 ans



❖ Le Délégué Sécurité Club

Ses Moyens :

- ❖ Le DS CoDep, le DS CoReg, la Commission Nationale Sécurité,
- ❖ L'Unité Sécurité,
- ❖ La Charte Cyclable,
- ❖ Les fiches du CEREMA,
- ❖ La revue Fédérale,
- ❖ Ses propres constations, Légifrance, internet.



FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE
CYCLOTOURISME



❖ Le Délégué Sécurité Club

Tous les documents créés par la Commission sécurité :

➔ sur le site Fédéral

➔ sur l'espace licencié

2017

Structures et Licences | Manifestations | Formations | Gestion Documentaire | Déclaration de sinistre | Extractions | Statistiques et Cartographie

M DEBES VITTEL - Consultant Fédération - S - FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLOTOURISME

Droits et Rôle : Consultant Fédération FEDERATION FRANÇAISE DE CYCLOTOURISME

Administration

- RELATIONS AVEC LES STRUCTURES
- REVUE
- SECURITE - TECHNIQUE - VAE
- AMENAGEMENTS A RISQUES.PDF
- CHARTRE DES DEPLACEMENTS DES CYCLOTOURISTES.PDF
- CHARTRE CYCLABLE
- CLASSEUR UNITE SECURITE
- FICHES MODIFIEES
- CLASSEUR_UNITE_SECURITE-JANVIER_2017.PDF
- DIAPORAMA DE LA CHARTRE CYCLABLE.PDF
- LA SECURITE ROUTIERE A LA FFCT.PDF
- LE GUIDE DELEGUE SECURITE CLUB.PDF
- LES BONS REFLEXES POUR TOUS 1.PDF
- LES BONS REFLEXES POUR ROULER EN GROUPE 1.PDF
- LES BONS REFLEXES POUR TOUS 1.PDF
- LES BONS REFLEXES POUR ROULER EN GROUPE 1.PDF
- PAMA REVELA DE DECISIONS PAMA 5 MARS VS.PDF
- RECOMPENSE RUBAN BLEU
- STATISTIQUES
- VAE
- SEMAINES FEDERALES ET TOURS CYCLOTOURISTES
- SPORT SANTE
- TOURISME
- VTT DE RANDONNEE
- DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE
- GUIDE UTILISATEUR PSGI
- KIT COMMUNICATION
- LICENCES ASSURANCES
- ORGANISATION DE MANIFESTATIONS

Espace : Espace documentaire fédéral

Dossier "CLASSEUR UNITE SECURITE"

Dossier(s) parent(s) : /COMMISSIONS FEDERALES/SECURITE - TECHNIQUE - VAE

Créé par : M GIRARDIN ARNAUD

Date de création : 24/01/2017

Modifié par :

Date de modification : 00/00/0000

Bonjour M BERNARD GIL (776760) | Modifier mon Mot de Passe | Déconnexion

Accueil | Mes Informations | Paiements | Mes Licences | Mes abonnements | Mes formations | Documents | Club Avantages | Cyc'hôtes

Documents

COMMISSIONS FEDERALES | SECURITE - TECHNIQUE

Rechercher...

- AMENAGEMENTS A RISQUES.PDF
- CHARTRE DES DEPLACEMENTS DES CYCLOTOURISTES.PDF
- CHARTRE CYCLABLE
- CLASSEUR UNITE SECURITE
- DIAPORAMA DE LA CHARTRE CYCLABLE.PDF
- LA SECURITE ROUTIERE A LA FFCT.PDF
- LES BONS REFLEXES POUR TOUS 1.PDF
- LES BONS REFLEXES POUR ROULER EN GROUPE 1.PDF
- PAMA REVELA DE DECISIONS PAMA 5 MARS VS.PDF
- STATISTIQUES

Réalisation © Exalto 2017

Affichage des tâches



FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE
CYCLOTOURISME



❖ L'Unité Sécurité

FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE
CYCLOTOURISME

Unité Sécurité Déplacements individuels ou collectifs
Rouler en sécurité

10-2020-00-0
06/2020-00-2018

Rouler en sécurité c'est : respecter les règles, anticiper, être vu.

Être vu !
De jour comme de nuit porter des vêtements clairs.
Aux intersections, serrer à droite bien visible.
S'assurer que le vélo est équipé d'un éclairage conforme au Code de la route.

Éviter les angles morts
L'angle mort est une zone inaccessible au champ de vision du conducteur. Il est proportionnel à la hauteur et à la longueur du véhicule. Rester donc vigilant à l'approche des poids lourds, des bus, des camionnettes... (2 mètres minimum).
- À une intersection ou un giratoire, ne jamais se positionner à droite d'un poids lourd, d'un bus ou d'une camionnette, ni en dehors du champ de vision du conducteur.
- Aux carrefours à feux, se placer en avant de la calotte du camion (2 mètres minimum).
- Garder une distance (2 mètres minimum) minimum à l'arrêt.

Anticiper la trajectoire
Ne pas oublier de regarder clairement l'intérieur de toutes les roues, surtout à gauche.
Surveiller les mouvements des voitures pour prévoir tout écart ou débordage.
Prévoir les mouvements suffisamment tôt.
Éviter tout changement brusque de direction sans prévenir.
Maintenir la trajectoire, ne pas zigzaguer entre les voitures.

Les déplacements en groupe
- Se positionner dans le groupe.
- La bonne distance de sécurité entre chaque cycliste correspond à l'espace d'un demi-vélo.
- Éviter tout changement brusque de direction sans prévenir le cycliste qui suit.
- Ne pas freiner sans prévenir.
- 70 % des chutes proviennent d'une manque de vigilance dans le groupe.

Publié par l'association www.ffz.org | 11, rue Louis Berthelot - CP 91000 - 91017 Evry sur Seine

Rouler en sécurité

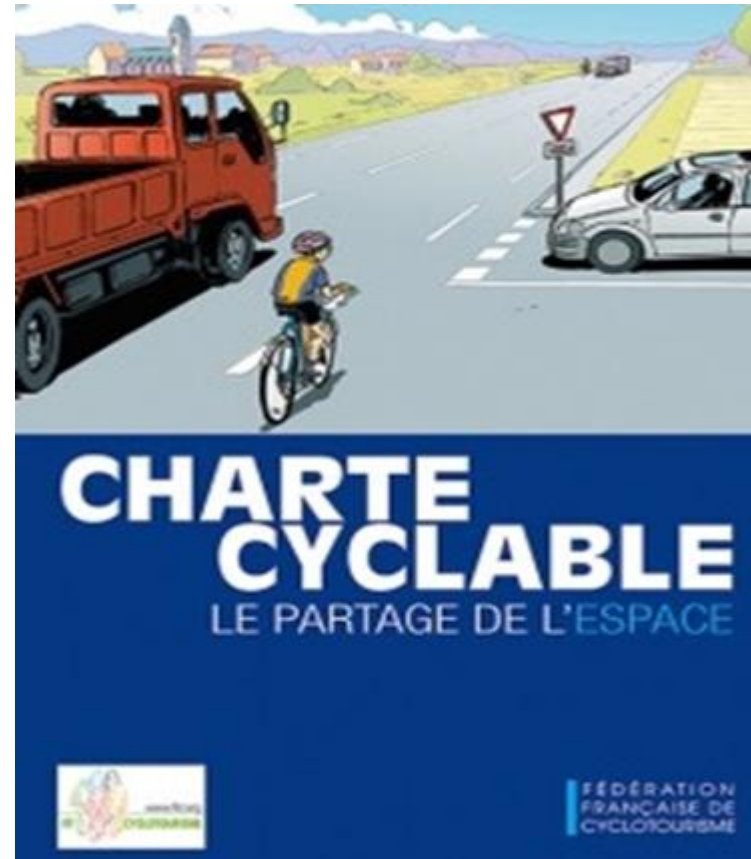
RANDONNEZ À VÉLO AVEC NOUS !



FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE
CYCLOTOURISME



❖ La Charte Cyclable





FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE
CYCLOTOURISME



❖ La Charte Cyclable

Les Cheminements Mixtes :

Ces cheminements, que l'on appelle aussi, voie partagée, cheminement piétons/cycles ou encore trottoir cyclable, sont réalisés un peu partout en France. Ils sont réalisés très souvent sur des trottoirs existants ou nouvellement créés, que ce soit en zone urbaine, interurbaine ou hors agglomération.

Généralement la création de pistes cyclables sur le trottoir ne respecte pas l'esprit du Code de l'environnement. Cette loi encourage les collectivités à réduire l'espace alloué à la voiture particulière... et non pas celui qui est alloué aux piétons.

De plus, ces aménagements ne sont pas répertoriés au Code de la route, ne sont supportés par aucune signalétique verticale ou horizontale réglementaire et ne correspondent à aucune règle technique d'aménagement routier. Il y a donc un problème



FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE
CYCLOTOURISME



❖ La Charte Cyclable

Les Cheminements Mixtes





FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE
CYCLOTOURISME



❖ Le livre Blanc





FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE
CYCLOTOURISME



❖ La Sécurité Routière à la FFCT

Fédération française de cycloTourisme

Ensemble, partageons la route...

La sécurité routière à la FFCT

COUSSINS



FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE
CYCLOTOURISME



❖ Le guide « Délégué Sécurité Club »





FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE
CYCLOTOURISME



❖ Les Flyers



RANDONNEZ À VÉLO AVEC NOUS !



FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE
CYCLOTOURISME



❖ Les Flyers



Fédération française de cycloTourisme



FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE
CYCLOTOURISME



❖ Les Fiches du CEREMA

(Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement)

Cerema Vélo

Chaussée à voie centrale banalisée

Éléments de recommandation

Cette fiche méthodologique ne peut être utilisée sans avoir consulté le Centre d'Études et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement (CEREMA).

Elle doit être utilisée en complément des autres documents de référence de la collection « Vélo ».

L'adaptation de l'espace public aux cyclistes passe par la mobilisation d'une large palette d'outils mise à disposition des aménageurs : accotements revêtus, bandes et pistes cyclables, voies vertes, zones 30, zones de rencontre et autres priorités.

La chaussée à voie centrale banalisée (CVCB) est un outil permettant de prendre en compte les cyclistes dans les cas rares où les contraintes géométriques et circulatoires rendent impossible le recours aux aménagements cyclables traditionnels.

Cette fiche a pour objectif d'explorer le domaine d'emploi de la CVCB, en tirant parti des premiers aménagements réalisés en France et de l'expérience des pays voisins.

Fiche n° 37 - Mai 2017

Collection | Références

Visibilité

Les voies avec une bonne visibilité sont à priori mieux adaptées. En effet, les profils bombés et sinueux qui masquent le trafic antagoniste sont susceptibles d'entraîner un usage systématique des rives de la CVCB.

Le profil bombé de la route masque les véhicules venant de l'autre côté de la route, même en l'absence de véhicule venant en face.

Dans les courbes, les véhicules peuvent être amenés à circuler sur la rive, les panneaux de visibilité, non pour empêcher leur passage.

Éléments de conception

Section courante

Le marquage délimitant la chaussée de la rive est de type T2.3a.

Il est possible d'utiliser les doubles chevrons en rive d'une CVCB. Ils ont l'avantage d'encourager le cycliste à se positionner au centre de la rive, mais représentent un coût supplémentaire.

En revanche, l'ajout de la figurine vélo sur la rive est à proscrire, car il crée une confusion avec la bande cyclable, voie de circulation exclusivement réservée aux cyclistes, interdite à la circulation, l'arrêt et au stationnement motorisé.

© CEREMA - Vélo
Mai 2017

© CEREMA - Vélo
Mai 2017



FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE
CYCLOTOURISME



❖ La loi LAURE

Loi ignorée des Aménageurs



FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE
CYCLOTOURISME



❖ La loi LAURE

Loi sur l' **A**ir et l' **U**tilisation **R**ationnelle de l' **E**nergie, parfois désignée du nom de son auteur « Loi Lepage »

Publiée au journal officiel le 01/01/1997

Le fait marquant de cette loi pour les cyclistes est l'Article 20 de la Loi,
Devenu l'Article L228-2 du Code de l'Environnement



❖ La loi LAURE

L228-2 : A l'occasion des réalisations ou des rénovations des voies urbaines, à l'exception des autoroutes et voies rapides, doivent être mis au point des itinéraires cyclables pourvus d'aménagements sous forme de pistes, marquages au sol ou couloirs indépendants, en fonction des besoins et contraintes de la circulation.

L'aménagement de ces itinéraires cyclables doit tenir compte des orientations du plan de déplacements urbains, lorsqu'il existe.



FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE
CYCLOTOURISME



❖ La loi LAURE

Mais ça va plus loin avec :

L'Instruction du 31/10/2002 relative à la prise en compte des cyclistes dans les aménagements de voirie sur le réseau routier national

Document à en-tête du Ministère de l'Équipement, des Transports, du Logement, du Tourisme et de la Mer



❖ La loi LAURE

Recommandations pour les aménagements cyclables.

Guide publié en avril 2000 par le CERTU

Qui s'adresse à l'ensemble des maîtres d'ouvrage de voirie.

- A cet égard, nous vous demandons d'appliquer ces recommandations pour les aménagements sur routes nationales et d'en conseiller l'usage à vos interlocuteurs des collectivités locales sur leurs propres réseaux.



FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE
CYCLOTOURISME



❖ Internet => LEGIFRANCE

Google legifrance code de la route

Tous Actualités Shopping Vidéos Images Plus Paramètres Outils

Environ 303 000 résultats (0,47 secondes)

Code de la route. | Legifrance
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?cidTexte=LEGITEXT000006074228>
Code de la route. Version consolidée au 1 juillet 2017. Partie législative. Livre 1er : Dispositions générales. Titre 1er : Définitions. (Articles L110-1 à L110-3)

Code de la route.
Vous êtes dans : Accueil > Les codes en vigueur > Code de la ...
[Autres résultats sur legifrance.gouv.fr](#)

Permis de conduire
Vous êtes dans : Accueil > Les codes en vigueur > Code de la ...

Code de la route | Legifrance
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?cidTexte...dateTexte=20010531>
1 juin 2001 - Vous êtes dans : Accueil > Les codes en vigueur > Code de la route ... Paragraphe IV : INTERSECTIONS DE ROUTES - PRIORITÉ DE ...

Code de la route - Article R221-4 | Legifrance
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte...idArticle...>
I. - Les différentes catégories du permis de conduire énoncées ci-dessous autorisent la conduite des véhicules suivants : Catégorie A1 : Motocyclettes avec ou ...

Code de la route - Article R226-1 | Legifrance
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte...idArticle...>
Le contrôle médical de l'aptitude à la conduite consiste en une évaluation de l'aptitude physique, cognitive et sensorielle du candidat au permis de conduire ou ...

Code de la route - Article R416-6 | Legifrance
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte...idArticle...>
Vous êtes dans : Accueil > Les codes en vigueur > Code de la route - Article R416-6 ... 2° Quand le véhicule circule en agglomération sur une route suffisamment ...



Le Délégué Sécurité Club

- Ses interlocuteurs
- Ses principaux axes d'action
- Femme / Homme de terrain



❖ Le DS Club

Ses interlocuteurs :

- ✓ Le Maire et celui des communes voisines si pas de Club
- ✓ L'Elu(s) en charge...
- ✓ Les Services Techniques
- ✓ La presse



❖ Le DS Club

Les principaux axes d'action :

- ✓ La sécurité des pratiquants.
- ✓ En partenariat avec les services techniques être « l'expert » des aménagements cyclables ou non. Etre en amont des projets.
- ✓ Il participe au Plan de Déplacement de sa commune.
- ✓ Le respect de l'environnement.



❖ Le DS Club

Les principaux axes d'action :

- ✓ La réglementation de nos organisations,
- ✓ Les assurances, aide à la déclaration, le suivi, les statistiques du club et corrections,
- ✓ Peut demander une conférence santé au CoDep.



❖ Le DS Club

C'est l'homme du Terrain :

- ✓ Il intervient **avant** les activités,
- ✓ Donne les consignes,
- ✓ Informe, renseigne, explique, oriente.



❖ Le DS Club

C'est l'homme du Terrain :

- ✓ Il intervient **pendant** les activités (avec les chefs de groupe)
- ✓ Il assure le respect de la réglementation,
- ✓ Il rectifie les allures et le comportement,
- ✓ Il agit en cas d'incident.



❖ Le DS Club

C'est l'homme du Terrain :

- ✓ **Après**, en cas d'incident ou d'accident,
- ✓ Il s'attache à empêcher le renouvellement,
- ✓ Il apporte son aide aux victimes (déclaration accident),
- ✓ Il identifie la cause du problème.



❖ Le DS Club

C'est l'homme du Terrain :

- ✓ **Après**, en cas d'incident ou d'accident,
- ✓ Il procède à son analyse,
- ✓ Il prévoit des solution adaptées,
- ✓ Il s'assure de leur mise en place.



❖ Le DS Club

C'est l'homme du Terrain :

En général, grâce à sa connaissance des textes et de son expérience, il est une aide précieuse pour :

- La Fédération,
- Le Comité Régional,
- Le Département,
- Le Club,
- Les Licenciés.



❖ L'assurance

Définition :

C'est une garantie accordée par un assureur à un assuré de l'indemnisation d'éventuels dommages pour soit même (et) ou autrui moyennant une prime ou une cotisation.



❖ L'assurance

Que faire en cas de sinistre ?

Concernant vos licenciés :

Faites compléter une déclaration de sinistre sur internet

<https://licencie.ffcyclo.org/>



Bonjour M DENIS VTIEL (414351)

Modifier mon Mot de Passe

Déconnexion

★ Accueil

👤 Mes informations

€ Paiements

📄 Mes licences

📅 Mes formations

📁 Documents

🏠 Club Avantages

🔍 Cycl'hôtes



Bienvenue sur votre espace licencié.

En 2018, l'offre de licence FFCT évolue et s'adapte à la diversité des pratiques. Les adhérents doivent désormais choisir entre 3 formules :

- **VÉLO BALADE** : correspondant à une pratique douce, familiale ou occasionnelle du cyclotourisme, pour laquelle le certificat médical ne sera pas obligatoire (pour des parcours, vert à bleu, en termes de difficulté).
- **VÉLO RANDO** : pour une pratique régulière du cyclotourisme, sur tous types de parcours. Le certificat médical sera obligatoire, à renouveler au moins **tous les 5 ans**.
- **VÉLO SPORT** : cette variante permet aux adhérents ayant une pratique plus sportive de s'inscrire à des événements tels que les **cyclosporives** en dehors de la FFCT. Un certificat médical sera obligatoirement fourni tous les ans.

Grand-braquet, l'option qui assure !

📅 2018 ADULTE

00212 - CYCLOTOURISTES GRENOBLOIS

Valide jusqu'au 31/12/2018



🔧 OUTILS

👉 Je déclare un sinistre

👉 Je m'inscris à une formation

🚲 TROUVER UNE RANDONNÉE, UN CIRCUIT, UN SÉJOUR

✓ Calendrier où-irons-nous

✓ Veloenfrance.fr

✓ Séjours et voyages à vélo



❖ L'assurance

Concernant vos licenciés :

Si besoin aider le licencié à compléter sa déclaration,

Si c'est le DS Club, remplir le minimum, l'assurance demandera les pièces dont elle a besoin,

Dans tous les cas un récépissé sera délivré .



❖ L'assurance

Que faire en cas de sinistre ?

Concernant les non licenciés :

Faites compléter une déclaration de sinistre sur internet

www.cabinet-gomis-garrigues.fr



FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE
CYCLOTOURISME



Allianz - Cabinet GOMIS-GA | <https://www.cabinet-gomis-garrigues.fr>

Accueil Fédérations - L'agence Contact

Les espaces Fédérations Sportives

- FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLOTOURISME
- FÉDÉRATION FRANÇAISE DE GYMNASTIQUE
- FÉDÉRATION FRANÇAISE DE LA MONTAGNE ET DE L'ESCALADE
- FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT ADAPTE
- FÉDÉRATION FRANÇAISE DE SURF
- FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TRIATHLON



FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE
CYCLOTOURISME



https://www.cabinet-gomis-garigues.fr/federation-francaise-de-cyclotourisme.html

Les plus visités Résultats de recherche... Google Amazon.fr : livres, DV...

Allianz
Cabinet GOMIS-GARIGUES

Accueil Fédérations L'agence Contact

Fédération Française de Cyclotourisme

Assureur officiel de la Fédération Française de Cyclotourisme, nous vous proposons un ensemble de services pour répondre à vos besoins et vos problématiques d'assurance, y compris pour vos manifestations et randonnées cyclotouristes.

Le contrat Fédéral prévoit l'assurance de la Responsabilité Civile de la Fédération et de ses organes déconcentrés (Comités Départementaux, Comités Régionaux (Ligues) et Clubs affiliés), ainsi que celles de leurs dirigeants, entraîneurs, moniteurs, enseignants, préposés et pratiquants licenciés. Il prévoit également des garanties Atteintes Corporelles et Assistance pour les pratiquants licenciés.

Effectuez votre déclaration pré-remplie d'accident en ligne
avec vos identifiants licencié FFCT

[Télédéclarer](#)

Pour vous aider, téléchargez notre guide de déclaration d'accident en ligne ci-dessous.

Effectuez votre déclaration d'accident en ligne
pour les non-licenciés FFCT

[Télédéclarer](#)



❖ L'assurance

En cas de rapatriement

Rendu nécessaire par une maladie, un décès ou un accident corporel survenu lors de la pratique des activités assurées et à l'occasion d'un déplacement à plus de 50 km du domicile.

L'assistance rapatriement est exclue pour le Mini Braquet

Le licencié doit téléphoner ou faire téléphoner à
« Mondial Assistance »
le numéro se trouve sur la licence, France ou étranger



❖ L'assurance

Pour être pris en charge :

Le rapatriement doit être autorisé, organisé et effectué par
« Mondial Assistance »

En France, l'intervention de « Mondial Assistance » est conditionnée à une hospitalisation préalable d'une nuit minimum.



FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE
CYCLOTOURISME



1-Les déclarations d'accidents en 2016 (chiffres arrêtés au 15/06/2017)

Nombre de déclarations d'accidents : **2 736**

Pour un coût total de **1 404 316,00 €** sans comptabiliser les provisions pour corporel grave.

→ Règlement au titre des Dommages Corporels et de la Responsabilité Civile = **1 162 357 €**

→ Règlement au titre des Dommages Matériels = **241 749 €**

dont

- † 34 % au titre des Casques et Cardio-fréquencesmètres
- † 13 % au titre des Vêtements et GPS
- † 53 % au titre des Vélos

Allianz 

RANDONNEZ À VÉLO AVEC NOUS !



FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE
CYCLOTOURISME



2-Réglementation applicable aux Cyclotouriste

Code de la Route :

Article R 412-6 : Tout conducteur doit se tenir constamment en état et en position d'exécuter commodément et sans délai toutes les manœuvres qui lui incombent.

Article R 412-12: Lorsque deux véhicules se suivent, le conducteur du second doit maintenir une distance de sécurité suffisante pour éviter la collision en cas de ralentissement brusque ou d'arrêt subit du véhicule qui le précède.
Cette distance est d'autant plus grande que la vitesse est plus élevée.

Article R 431-7 : Les conducteurs de cycles à deux roues sans remorque ni side-car ne doivent jamais rouler à plus de deux de front sur la chaussée. Ils doivent se mettre en file simple dès la chute du jour et dans tous les cas où les conditions de la circulation l'exigent, notamment lorsqu'un véhicule voulant les dépasser annonce son approche.

Allianz 

RANDONNEZ À VÉLO AVEC NOUS !



FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE
CYCLOTOURISME



Exemples

Sans possibilité de recherche de responsabilité:

Un cyclotouriste chute, les suivants ne peuvent l'éviter, un défaut de maîtrise peut donc être invoqué à l'encontre des cyclos suiveurs. Dans cette hypothèse, la réparation du préjudice de chacun d'eux s'effectuera selon les garanties contractuelles souscrites.

Avec possibilité de mise en cause et recherche de responsabilité:

Un cyclotouriste effectue une manœuvre perturbatrice et entre en contact avec un vélo roulant à ses côtés ou encore devant lui. Il existe alors une faute ayant contribué à la réalisation des dommages. La réparation du préjudice s'effectuera selon les règles de droit commun.

**Attention : chaque chute collective reste un cas d'espèce !
C'est l'assureur qui détermine les responsabilités !**

Allianz 



FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE
CYCLOTOURISME



4-Rappel des pièces à fournir pour l'indemnisation

Pour les Dommages Corporels contractuels:

- Certificat médical initial des blessures, (nécessaire en cas de réclamation pour les dommages corporels **y compris lunettes, appareil auditif, prothèse,...**)
- Bordereaux de remboursement Sécurité Sociale et Mutuelle.

Pour les Dommages Matériels contractuels:

- Facture d'achat d'origine du bien endommagé,
- Photos,
- Facture/Devis de remplacement à l'identique par un bien équivalent,

Pour les Recours en Responsabilité Civile (corporel et matériel):

- Déterminer le gestionnaire du dossier
- Documents déclaratifs : constat amiable, PV, témoignages, fiche de renseignement
- Etat des pertes

Allianz 



FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE
CYCLOTOURISME



**Merci de
consacrer
du temps à
la sécurité !**



RANDONNEZ À VÉLO AVEC NOUS !